



# Nos futurs féministes

PRÉSENTATION DES REVENDICATIONS DES  
JEUNES ET FÉMINISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST  
POUR L'AGENDA POST-2030



# QUI SOMMES NOUS?

Cher·e·s autorités, décideur·euse·s, parties prenantes et participant·e·s du Sommet de l'Avenir 2024,

Nous sommes des représentant·e·s jeunes et féministes d'organisations de la société civile et des militant·e·s des droits humains de 8 pays d'Afrique de l'Ouest francophone (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, et Sénégal).

En tant que jeunes et féministes d'Afrique de l'Ouest francophone, nous souhaitons mettre en lumière des messages et recommandations clés qui méritent votre attention particulière. Ceux-ci sont issus d'un travail collectif et plusieurs rencontres virtuelles réunissant une trentaine de jeunes et féministes ouest-africain·e·s.

Ces messages et recommandations ont été co-construits en partenariat avec Equipop, en préparation de notre side-event pour les Action Days (20-21 septembre 2024) et de notre participation au Sommet de l'Avenir (22-23 septembre 2024).



# POURQUOI SOMMES-NOUS AU SOMMET DE L'AVENIR ?

## RENFORCER LES VOIX DES JEUNES ET FÉMINISTES

À New York, notre participation en tant que jeunes et féministes d'Afrique de l'Ouest au Sommet de l'Avenir est essentielle pour renforcer et amplifier nos voix dans les débats mondiaux sur les droits des femmes et des jeunes et l'égalité de genre. En établissant des liens solides et en créant des partenariats avec des activistes et des expert·e·s régionaux·ales, nous renforçons notre capacité collective à promouvoir l'égalité et à œuvrer ensemble pour des changements significatifs dans notre région. C'est l'occasion de partager des bonnes pratiques en faveur de tou.te.s les jeunes et toutes les femmes, pour un avenir meilleur, inclusif, paisible et garantissant nos droits

## PLAIDER POUR DES POLITIQUES INCLUSIVES, INTERSECTIONNELLES ET FÉMINISTES, AINSI QUE POUR LA PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES JEUNES ET DES FEMMES

Nous sommes au Sommet de l'Avenir pour porter nos revendications et contribuer activement à l'élaboration de politiques inclusives. Nous sommes les mieux placé·e·s pour comprendre les réalités et les besoins spécifiques de notre région, et notre voix est cruciale pour garantir que le Pacte de l'Avenir et la Déclaration des Générations Futures prennent en compte ces aspects. Participer au Sommet et aux Action Days nous offre une tribune pour partager nos expériences, nos recherches et notre expertise, ce qui contribue à une meilleure compréhension des défis spécifiques à notre région et à l'élaboration de solutions adaptées.

## RENFORCER LA JUSTICE LINGUISTIQUE

Conformément à l'engagement numéro vingt-six de la troisième version de la Déclaration des Générations Futures, notre présence au Sommet de l'Avenir est cruciale dans l'objectif d'honorer, promouvoir et préserver la diversité culturelle, ainsi que les langues, traditions et systèmes de connaissances divers. L'inclusion des jeunes et des femmes d'Afrique de l'Ouest francophone dans les débats mondiaux sur l'avenir et la promotion de la justice linguistique à tous les niveaux de négociations revêtent une importance cruciale.



# LES MESSAGES QUE NOUS PORTONS

À travers ce document, nous vous demandons de prendre des engagements concrets pour lutter contre les violences et les inégalités auxquelles font face les jeunes et les femmes.

➤ Nous comptons sur vous pour faire de ce sommet un moment de mobilisation et d'actions concrètes pour un avenir meilleur.

➤ Nous comptons sur vous pour faire du Sommet de l'Avenir un tournant décisif dans la lutte pour les droits des jeunes et des femmes.

➤ Nous comptons sur vous pour réitérer et aller au-delà des engagements pris par nous, sociétés et politiques, dans l'Agenda 2030 et la CIPD+30.

**La participation significative et inclusive des jeunes est plus qu'un slogan : Nous sommes les agents de changement positif et transformatif<sup>1</sup> ! Nous sommes prêt·e·s à contribuer significativement au développement de nos États !**

*"C'est au bout de l'ancienne corde qu'on tisse la nouvelle"*<sup>2</sup>. Cette citation, écrite il y a bientôt quatre décennies, est un appel fort à la préparation de la relève.

Dans notre diversité, avec nos vécus, nos connaissances et nos expériences différentes, nous apportons une perspective unique et ouverte sur l'avenir. Nous souhaitons que les États impliquent intentionnellement les jeunes dans la définition des politiques et l'amélioration des services publics.

La participation des jeunes, au-delà d'être un slogan, est un engagement à assurer que les réponses sont adaptées aux besoins et aux attentes des nouvelles et futures générations. En effet, c'est une occasion de faire de la solidarité, justice et équité intergénérationnelle une réalité<sup>3</sup> et accompagner l'empouvoirement des jeunes en vue d'une meilleure implication.



<sup>1</sup> Déclaration des Générationes Futures (Declaration on Future Generations) Rev3

<sup>2</sup> Jean Pliya, 1987, Les Tresseurs de Cordes

<sup>3</sup> Déclaration des Générationes Futures (Declaration on Future Generations) Rev3

## La participation significative des jeunes et des féministes aux processus de paix et de sécurité est incontournable. C'est en déconstruisant les rapports de pouvoirs existants que nous construisons un avenir meilleur et un fondement solide des droits humains<sup>4</sup>.

En 2000, **la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) a marqué une avancée majeure** étant la première à reconnaître l'impact disproportionné et singulier des conflits armés sur les femmes et les filles, à reconnaître la contribution essentielle des femmes et des filles dans la prévention des conflits, le maintien de la paix, la résolution des conflits et la consolidation de la paix. Cette résolution souligne également l'importance de leur participation pleine et égale en tant qu'actrices de la paix et de la sécurité. En 2015, **la résolution historique 2250 du CSNU** reconnaît l'énorme potentiel des jeunes pour la réussite du programme pour la paix et la sécurité, ainsi que pour la réalisation des objectifs de développement durable. **Depuis, malgré de nombreux engagements régionaux et internationaux<sup>5</sup>, nous sommes encore loin du compte<sup>6</sup>.**

**Alors que notre implication revêt d'une importance cruciale démontrée et reconnue, de plus en plus de jeunes et de femmes sont aujourd'hui marginalisé-e-s dans les décisions cruciales qui concernent leur avenir.**

Dans un contexte mondial marqué par la montée des régimes autoritaires, des atteintes à la liberté d'expression, l'utilisation du viol comme arme de guerre<sup>7</sup>, et un recul général des droits humains et des libertés individuelles, il est crucial de renforcer la protection et la participation des jeunes et des femmes au sein des diverses instances de décision.

Il est préoccupant que les femmes et les jeunes, qui sont à la fois des acteurs-trices clés du

changement et les premières victimes des conflits, ne bénéficient pas encore pleinement de leur droit à une participation égale dans tous les mécanismes de paix et de sécurité<sup>8</sup>. **En tant que jeunesse féministe, nous réclamons avec force notre place dans les instances de gouvernance et les négociations de paix, où nos voix peuvent avoir un impact direct sur la création de solutions durables.**

**Notre implication dans les processus de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest francophone revêt une importance cruciale.** Elle garantit une représentation équitable des femmes et des jeunes, permet d'aborder les conséquences spécifiques des conflits sur elles-eux, renforce la légitimité des accords de paix, et promeut l'égalité de genre en tant que fondement de la stabilité à long terme.

En apportant des perspectives essentielles, des solutions innovantes et en tenant compte des besoins des femmes et des jeunes dans les contextes de conflit, **nous contribuons à une paix plus durable, à une réduction des souffrances humaines, et à la réalisation des droits humains.** Nous luttons contre l'impunité des violations des droits des femmes et soutenons **la responsabilisation des auteurs de tout type de violence, en particulier des violences sexistes et sexuelles (VSS).** Enfin, notre participation renforce la justice sociale et la diversité des voix impliquées dans la résolution des conflits, ce qui accroît la légitimité des accords de paix et améliore leur efficacité en encourageant une mise en œuvre plus complète et un respect plus large par toutes les parties prenantes.

<sup>4</sup> Cf. [Déclaration des Générations Futures \(Declaration on Future Generations\) Rev3](#), 2024, Engagements no.22-24

<sup>5</sup> Émergences des Agendas 1/Femmes, Paix et Sécurité et 2/Jeunes, Paix et Sécurité

<sup>6</sup> ONU Femmes, 2021, [Faits et chiffres : Les femmes, la paix et la sécurité](#) : « Aucun des accords de cessez-le-feu atteints entre 2018-2020 n'a inclus des dispositions relatives aux problématiques hommes-femmes ou à l'interdiction des violences sexuelles. »

<sup>7</sup> UNIFEM, [Le viol comme tactique de guerre](#) : « Le viol en situation de conflit, lorsqu'il est répandu et systématique, est à présent reconnu comme un crime contre l'humanité et un crime de guerre. Toutefois, il reste encore massivement impuni, perpétuant l'impunité. La violence sexuelle est communément ignorée dans les négociations de paix. Après les situations de conflit, il est plus probable que les coupables soient récompensés dans le cadre des accords de désarmement et de consolidation de la paix que les victimes ne soient écoutées et n'obtiennent justice ou réparation. En revanche, les survivantes sont souvent rejetées par leur famille et leur communauté. »

<sup>8</sup> ONU Femmes, 2021, [Faits et chiffres : Les femmes, la paix et la sécurité](#) : « Entre 1992 et 2019, les femmes représentaient, en moyenne, seulement 13 % des négociateurs, 6 % des médiateurs et 6 % des signataires dans les principaux processus de paix du monde entier. Environ 7 processus de paix sur 10 n'incluaient aucune médiatrice ou femme signataire. En 2020, les femmes ont représenté 23 % des délégations parties aux conflits dans les processus de pays appuyés par l'ONU, une part qui aurait été plus faible sans les mesures prises de manière constante par l'ONU. »



## **Notre Corps, nos droits, nos choix ! Le droit de disposer de son corps n'est pas un privilège, c'est un droit humain inaliénable. Tout agenda transformatif apportera une approche féministe et intersectionnelle aux DSSR.**

Nous vous interpellons aujourd'hui pour vous rappeler l'importance de lutter contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) qui sont basées sur les rapports de pouvoir et de domination existantes. Ces violences sont une réalité quotidienne pour de nombreuses femmes et filles dans notre région. Au-delà, nous sommes ici pour défendre les droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR), y compris dans les zones touchées par des conflits, car il s'agit d'un levier essentiel pour une transformation sociale durable, équitable et inclusive.

En tant que jeunes et féministes nous encourageons une approche intersectionnelle des DSSR. Aucun agenda pour les DSSR ne pourra être transformatif s'il n'est pas ancré sur ces fondements. De l'éducation des garçons à l'empouvoirement des filles, du renforcement du cadre juridique à l'accompagnement holistique des survivantes, nous, sociétés et politiques, devons agir maintenant, ensemble !

En effet, le concept d'intersectionnalité permet de garantir que personne ne soit laissé-e pour compte, puisqu'il met en lumière *“ la manière dont les différentes identités telles que la race, le sexe, la classe, le handicap, la sexualité et d'autres se croisent - comment les identités vécues sont perçues comme imbriquées dans les systèmes d'oppression qui sont mutuellement constitutifs et se renforcent.”*<sup>9</sup>

**Le droit de disposer de son corps n'est pas un privilège, c'est un droit inaliénable. Priver quelqu'un-e de ce droit, c'est lui nier ses droits fondamentaux, son humanité et sa dignité.** Les décisions concernant le corps de chaque individu ne doivent pas être dictées par des croyances ou des idéologies, mais fondées sur la notion de choix individuel.



**À chaque étape de vie, chaque individu a le droit de bénéficier d'un continuum de soins en santé sexuelle et reproductive pour bien vivre, comprendre sa sexualité, et mieux faire, de manière libre et enthousiaste, des choix qui répondent à ses besoins.** Il est urgent de mettre en place des politiques intersectionnelles efficaces pour garantir la justice reproductive (JR)<sup>10</sup>, c'est-à-dire l'égalité pour tous·tes en santé en éliminant toute sorte d'obstacle, de discrimination et de violence.

**L'avortement est une question de droits humain et pas uniquement de santé publique. En garantissant un accès sûr et légal à cette intervention médicale, nous contribuons à réduire les décès maternels, les infections et les complications liées à des avortements clandestins<sup>11</sup>.** Nous appelons nos États africains qui ont ratifié sans réserve des conventions internationales sur la santé sexuelle et reproductive, tel que le Protocole de Maputo<sup>12</sup>, à honorer leur engagement en appliquant ces textes.

**L'approche par le cycle de vie**, promue par les institutions internationales depuis la conférence du Caire en 1994, permet d'appréhender la sexualité, les menstruations et la ménopause sur un continuum, et de développer des analyses multi-générationnelles sur les oppressions patriarcales qui limitent continuellement les choix des personnes. Ainsi, une approche transversale de la sexualité doit inclure les domaines de l'éducation, des services de santé mais aussi des infrastructures liées à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement<sup>13</sup>.



<sup>9</sup> Gouws, Amanda. 2017. Feminist intersectionality and the matrix of domination in South Africa. *Agenda*. 31(1): 19-27. <https://doi.org/10.1080/10130950.2017.1338871>

May, Vivian M. 2015. *Pursuing Intersectionality, Unsettling Dominant Imaginaries*. New York, USA: Routledge.

<sup>10</sup> Selon le [Collectif SisterSong](#), le concept de JR défend le droit humain fondamental de chaque personne à conserver son droit de disposer de son corps et à prendre ses propres décisions concernant : 1) la possibilité d'avoir des enfants, 2) de ne pas avoir d'enfants, 3) et d'élever leurs enfants dans des communautés sûres et durables, à l'abri de la violence et de la discrimination. Il met aussi en lumière la manière dont l'accès aux DSSR est entravé par des structures de domination intersectionnelles, englobant les dimensions de genre, de race et de classe

<sup>11</sup> Médecin du monde, 2022, [La Planification familiale, composante essentielles de la couverture santé universelle](#) : « 270 millions de femmes dans le monde n'ont pas accès à la contraception dont elles ont besoin. Il y a 121 millions de grossesses non planifiées chaque année, soit la moitié des grossesses. Les politiques restrictives en termes d'accès à l'avortement sont la cause des millions d'avortement non sécurisés tous les ans. Selon l'OMS, ces avortements entraînent 39 000 décès par an, et plus de 7 millions d'hospitalisations. Tous sont évitables. »

<sup>12</sup> [Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, 2003](#)

<sup>13</sup> Equipop et Mounia El-Kotni, 2024, [Rapport Symposium 2024, « Un espace à nous, entre militantisme et recherche : Dialoguons sur une approche féministe des DSSR ! »](#)

## **Toute personne a le droit à l'information et au choix libre, enthousiaste et éclairé. L'éducation complète à la sexualité, la dignité menstruelle, l'avortement sécurisé et la santé mentale sont toutes des composantes essentielle du développement humain et des questions de droits humains, au-delà d'être des questions de santé publique.**

L'Éducation Complète à la Sexualité (ECS) au prisme du cycle de vie est une composante essentielle du développement humain, influant sur la qualité de vie individuelle et collective. Toute personne a le droit à l'information et au choix libre, enthousiaste et éclairé.

L'accessibilité des soins et services de santé est un droit fondamental. Cela permettra d'éliminer les risques relativement élevés chez les adolescent·e·s et jeunes de contracter une grossesse et/ou infection par manque de moyens financiers et/ou méconnaissance de l'évolution de leur corps.

La dignité menstruelle est un droit humain. Les filles et les femmes ont le droit d'être pleinement prises en compte en tant qu'être humain entier avant les ménarches<sup>14</sup>, tout au long de leur règles et après la ménopause.

Nous plaçons pour la mise en place et l'adoption effective de lois nationales portant sur la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR), et encourageons la mise en place de politiques nationales permettant aux personnes menstruées de bénéficier de congés menstruels (jours de congés supplémentaires, télétravail, etc.) en fonction de leurs besoins individuels, et ce, dans tous les secteurs d'activité. Nous encourageons la mise en place de politiques nationales qui reconnaissent les protections menstruelles comme élément de base et les rendent accessibles, abordables et diversifiées pour toutes les personnes menstruées. Nous sommes persuadé.e.s que la menstruation ne devrait plus jamais être un obstacle au parcours scolaire, ni à la carrière d'une jeune fille de l'Afrique de l'Ouest francophone ou toute autre région du monde.

Nous encourageons également la construction et l'amélioration des infrastructures sanitaires dans les écoles et les centres de formation en y intégrant des équipements adaptés aux besoins spécifiques des filles, tels que des toilettes propres et sécurisées, des dispositifs de gestion des menstruations et des points d'eau accessibles. L'accès aux infrastructures sanitaires revêt également d'une énorme importance dans le contexte de crise sécuritaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment au sein des camps de déplacé·e·s et de réfugié·e·s, où il est important de maintenir la dignité menstruelle.

Nous, jeunes et féministes, lançons un appel puissant aux États, aux partenaires techniques et financiers et aux organisations internationales : il est important que nous renforçons et finançons nos systèmes de santé mentale publique, y compris dans les zones de crise sécuritaire où les populations sont de plus en plus affectées par des troubles mentaux dûs aux horreurs vécues au quotidien. La mise en place de programmes éducatifs pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de la santé mentale, pour les capaciter à reconnaître les signes de détresse et apporter du soutien à leurs pairs, permet de créer un environnement solidaire où toute personne se sent à l'aise de parler de sa santé, ses émotions et ses expériences sans crainte de jugement.

<sup>14</sup> Gynécologie : Première occurrence des menstruations dans le cycle ovarien d'une femme. C'est-à-dire, la première fois qu'elle a ses règles.





# RECOMMANDATIONS D' ACTIONS CONCRÈTES EN VUE DU SOMMET DE L' Avenir 2024

1

## PARTICIPATION POLITIQUE ET LEADERSHIP

### 1.1 Pour les Autorités

- **Développer des politiques intergénérationnelles** qui prennent en compte les besoins et les aspirations des femmes, des jeunes et des futures générations ;
- **Promouvoir le dialogue intergénérationnel** et intersectionnel pour renforcer la compréhension et la coopération ;
- **Encourager la participation politique des femmes et des jeunes** à travers la mise en place de mécanismes forts ;
- **Rendre effectif les quotas de représentation** pour les jeunes et les femmes dans les instances décisionnelles ;
- **Organiser des consultations régulières** avec les organisations de jeunes et de femmes et/ou féministes pour recueillir leurs avis sur les politiques publiques ;
- **Protéger et valoriser** le statut de défenseurs et défenseuses des droits humains.

### 1.2 Pour les Partenaires techniques et financiers

- **Soutenir les campagnes de sensibilisation** visant à promouvoir la participation politique des femmes et des jeunes ;
- **Financer des programmes de leadership et de mentorat** pour accompagner l'inclusion des jeunes et des femmes auprès des instances décisionnelles.



## 2

FEMMES, JEUNES,  
PAIX ET SÉCURITÉ

## 2.1 Pour les Autorités

- **Renforcer les mécanismes de participation** : Établir des plateformes inclusives permettant la participation des jeunes et des femmes dans les processus de paix et de sécurité à tous les niveaux ;
- **Créer des mécanismes nationaux et internationaux** qui facilitent l'accès des jeunes et des femmes aux instances de décision et de gouvernance ;
- **Promouvoir la formation et le soutien** : Promouvoir des programmes de formation dédiés aux jeunes femmes et féministes pour renforcer leurs capacités de leadership et leur compréhension des dynamiques de paix et de sécurité ;
- **Mettre en place un suivi et une évaluation transparente** : Instituer des systèmes de suivi et d'évaluation rigoureux pour mesurer l'impact de la participation des jeunes et des femmes dans les processus de paix. Veiller à ce que les engagements pris par les États et les organisations internationales soient effectivement mis en œuvre et rendent compte de leur impact sur le terrain ;
- **Valoriser l'expertise et le savoir expérientiel** des femmes et des jeunes, qui sont à la fois acteurs-trices de changement clé et premier·e-s victimes ;
- **Renforcer les mécanismes de protection** pour accompagner la participation significative et inclusive des féministes et des jeunes défenseurs et défenseuses des droits humains ;
- **Maintenir et intensifier la lutte contre les VSS en temps de crise** ;
- **Renforcer l'autonomisation et l'employabilité** des femmes et des jeunes dans les zones de crise.

## 2.2 Pour les Partenaires techniques et financiers

- **Renforcer les partenariats** avec des institutions qui soutiennent activement l'engagement des jeunes et des femmes dans la résolution des conflits ;
- **Renforcement des mécanismes de financement pour les initiatives féministes et jeunes** : Mettre en place des fonds spécifiques, accessibles et flexibles, réservés aux organisations féministes et aux mouvements de jeunes œuvrant pour la paix et la sécurité, afin de garantir un soutien financier durable à leurs projets ;
- **Faciliter les procédures de financement** : Simplifier les processus de demande de financement pour les petites organisations locales de jeunes et de femmes, en les rendant plus inclusifs et adaptés à leurs capacités administratives. Ceci inclut la réduction des exigences bureaucratiques et l'élaboration de mécanismes de microfinancements ;
- **Garantir un financement pluriannuel et durable** : Assurer que les fonds alloués aux projets de paix et de sécurité ne se limitent pas à des cycles de financement à court terme, mais qu'ils permettent des actions à long terme, offrant ainsi aux jeunes et aux femmes la stabilité nécessaire pour planifier et mettre en œuvre des projets à impact durable ;
- **Maintenir ou mettre en place des mécanismes de compensation ou soutien financier** aux organisations et militantes jeunes et féministes en cas de crise politique et/ou diplomatique.

## 3

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES (VSS)

### 3.1 Pour les Autorités

- **Rendre effectif, renforcer et, si nécessaire, élaborer le cadre législatif et politique** : Assurer la mise en œuvre et l'application effective à tous les niveaux de la société des lois spécifiques et rigoureuses contre les VSS, incluant des mesures de protection pour les victimes et des sanctions pour les auteurs ;
- **Formuler des politiques intégrées et favoriser le renforcement institutionnel** : Intégrer la prévention et la réponse aux VSS dans les politiques nationales de santé, d'éducation, de sécurité, et de développement économique, et renforcer les capacités de ces institutions publiques ;
- **Mettre en place des unités spécialisées** au sein des services de police et de justice pour traiter les cas de VSS ;
- **Créer des services de soutien** : Établir et financer des centres d'accueil et de soutien pour les victimes, offrant des services complets incluant l'assistance médicale, psychologique, juridique, et le soutien économique ;
- **Renforcer et financer** les organisations féminines et féministes pour la prise en charge holistique des cas de VSS dans les zones de crise ;
- **Mettre en place des lignes d'assistance téléphonique gratuites et confidentielles, accessibles 24/7**, pour les victimes de violences sexuelles et sexistes ;
- **Garantir l'accès à la justice** : Garantir l'accès gratuit à des services juridiques pour les victimes, et créer des tribunaux spécialisés pour accélérer le traitement des cas de VSS.



### 3.2 Pour les Partenaires techniques et financiers

- **Allouer des fonds spécifiques** : Débloquer des fonds spécifiques pour soutenir les initiatives de lutte contre les VSS, notamment pour les programmes de prévention, les services de soutien aux victimes, et les campagnes de sensibilisation ;
- **Assurer une distribution équitable des ressources**, en ciblant particulièrement les zones rurales et de crises et les groupes marginalisés.
- **Faciliter l'accès aux financements** pour les petites ONG et les initiatives communautaires ;
- **Coopération et partenariat stratégiques** : Collaborer avec les autorités nationales, les ONG locales, et les organisations internationales pour développer des programmes coordonnés et éviter les duplications d'efforts ;
- **Soutenir la recherche et la collecte de données désagrégées sur les VSS**, y compris dans les zones de crise sécuritaire ;
- **Soutenir le développement structurel** des organisations à la base.

## 4

## DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS

### 4.1 Pour les Autorités

- **Reconnaître par les lois nationales l'accessibilité aux soins et services de santé sexuelle et reproductive (SSR) comme droit fondamental** et rendre ce droit effectif en éliminant les obstacles culturels, politiques, et juridiques ;
- **Reconnaître par les lois nationales le droit fondamental de toute personne à l'information et au choix libre, enthousiaste et éclairé en matière de DSSR** en promouvant l'Éducation Complète à la Sexualité (ECS) au prisme du cycle de vie ;
- **Reconnaître par des lois nationales la dignité menstruelle** comme un droit humain et introduire des congés menstruels ;
- **Reconnaître par des lois nationales les protections hygiéniques** comme des éléments de base et leur accessibilité comme droit fondamental ;
- **Mettre fin aux inégalités menstruelles et garantir l'accès aux protections hygiéniques abordables et diversifiées pour toutes les personnes menstruées ;**
- **Placer les droits et la santé menstruelle au cœur de nos priorités** pour lutter contre l'abandon scolaire ;
- **Mettre en œuvre des politiques de santé mentale** et de soutien psychologique accessibles à tou-te-s ;
- **Soutenir des infrastructures** de santé dans les zones rurales et les zones de crise et mal desservies.

### 4.2 Pour les Partenaires techniques et financiers

- **Financer des programmes de sensibilisation et de formation** en santé reproductive et mentale ;
- **Remédier à l'inadéquation entre les besoins des communautés et les projets proposés en adoptant une approche intersectionnelle et inclusive** dans la recherche de solution et en promouvant la sororité et la mobilisation collective dans la lutte pour le droit de disposer de son propre corps ;
- **Financer la construction et l'amélioration des infrastructures sanitaires dans les écoles, les centres de formation et les camps de déplacé-e-s et réfugié-e-s** en y intégrant des équipements adaptés aux besoins spécifiques des filles, tels que des toilettes propres et sécurisées, des dispositifs de gestion des menstruations et des points d'eau accessibles ;
- **Financer les systèmes de santé mentale publique, y compris dans les zones de crise sécuritaire.**





# Nos futurs féministes

## CONTRIBUTEUR.RICE.S

### BÉNIN :

Aïchatou Salifou  
Ange Marie Nicodeme Esse  
Benedicta Kpenassou  
Bola Daniel  
Brian Erudie Sossou  
Florinda Basilia Bidi  
Hilary Gbetoenonmon  
Pamela Gbaguidi  
Vasariah Sèna Soakoude

### BURKINA FASO :

Abdoul Kader Ouedraogo  
Dia Sanogo  
Laurence Annick Koussoube  
Mariam Yacine Djamila Guindo

### GABON :

Fatimatou Lawan

### GUINÉE :

Hawa Diallo  
Ibrahima Bangoura

### MALI :

Sira Sojourné Touré

### NIGER :

Amoumoune Dramane  
Nafissatou Hassane Alfari  
Sakinatou Ouedraogo

### RDC :

Eric Nsungu Seke

### SÉNÉGAL :

Lamine Tine  
Moussa Yacouba Nadia  
Wasso Tounkara  
Zipporah Ndione

### TCHAD :

Aristide Djikolmbaye

### CÔTE D'IVOIRE :

Aurélie Gatti  
Donko Palé  
Emilie Tapé  
Noura Fatim Touré



avec le soutien de



